

Pierre GRESILLAUD
90 rue de la Tramontane,
App 22, Bât A
34280 CARNON
Gsm 06 66 07 79 05

Courrier en Recommandé avec Accusé de Réception,
Faxé préalablement au 03 88 75 29 30

Carnon, le 2 octobre 2008

A l'attention de : Procureur de la République de Strasbourg,
TGI de Strasbourg
Quai Finkmatt, BP 1030
67070 Strasbourg Cédex

URGENT

Objets : PLAINTÉ CONTRE

Le Directeur du Réseau National de Surveillance Sismique (RéNaSS) MICHEL GRANET,
exerçant son activité à l'Observatoire des Sciences de la Terre,
5 rue René Descartes, 67084 Strasbourg Cédex, France

POUR

- rétention et dissimulation de données publiques dont il a la charge
- dissimulation d'éléments de preuve sur l'origine exacte du séisme principal du 21 septembre 2001
- entrave à la recherche de la vérité dans le cadre de l'enquête d'AZF-Toulouse

Monsieur le procureur de la République,

Introduction...

Ingénieur civil des Mines de Nancy (promo 1985), spécialisé depuis 20 ans dans le développement informatique de systèmes d'information géographique au sein de petites et moyennes entreprises d'ingénierie (cartographie embarquée, équipement et suivi GPS, logiciel d'électrocardiographe, audioguide avec détection électromagnétique, etc...), je me suis penché sur le dossier de l'affaire AZF-Toulouse en juillet 2004 suite à une étonnante précipitation du SRPJ de Toulouse, en la personne du major Jean-Pierre Bellaval, destinée à empêcher de déposer mon témoignage sur certains détails des équipements aériens d'EDF-RTE. Jusqu'à lors uniquement informé très sommairement par les médias, je n'avais jamais regardé de près les données techniques liées à l'enquête AZF-Toulouse.

Je fus stupéfait de constater au bout de quelques jours d'investigations que toute l'exploitation des données sismiques liées aux événements toulousains du 21 septembre 2001 était basée sur des interprétations uniquement attachées à deux courbes sismiques issues d'un sismographe au rebut, posé par terre, sans calage horaire, sans calibrage certifié, au sein de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) de Toulouse. Quoique publiques, parfaitement homologuées et extrêmement précises, les données sismiques du RéNaSS avaient été jugées inexploitablement par les deux entités intervenues à titre scientifique et non à titre d'expert auprès de la justice toulousaine, à savoir l'équipe de Mme Annie Souriau de l'OMP et la Direction des Applications Militaires du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-DAM). Les sismogrammes du réseau du Laboratoire de Détection et de Géophysique (LDG) du CEA-DAM, publiquement communiqués avec de simples datations d'arrivées d'ondes sismiques 10 fois moins précises que celles du RéNaSS, n'avaient pas été fournies à part un tout petit bout de 8 secondes pour le sismographe de Montolieu dans le rapport sur les tests sismiques de 2004 (Pièce Judiciaire D6453) de M. Feignier, responsable du réseau du LDG. Les datations sismiques des systèmes anti-sismiques des centrales nucléaires françaises d'EDF étaient aussi absentes du dossier, notamment celles de la centrale de Golfech placée au nord-ouest de Toulouse à moins de 77 km d'AZF. Ce dernier point était extrêmement choquant car, non seulement, ce réseau d'informations sismiques était géographiquement complémentaire du réseau du LDG, mais aussi parce que les autorités françaises pouvaient laisser supposer que les centrales nucléaires françaises étaient très peu sécurisées à travers la méconnaissance des éventuelles phases sismiques les atteignant.

A la fin de l'été 2004, ayant commencé à alerter le juge d'instruction Thierry Perriquet, chargé de l'enquête AZF-Toulouse, sur une partie de ces manquements, je pus récupérer grâce à un de ses proches qui le voyait souvent, les 3 premiers CD-Rom du dossier judiciaire concentrant plus de 21000 pages. Le juge visiblement « handicapé » par les moyens informatiques archaïques mis à sa disposition pour parcourir efficacement et rapidement le dossier judiciaire (j'ai pu évaluer ce handicap lors de mon audition dans son bureau du TGI de Toulouse le 15 octobre 2004) souhaitait obtenir un logiciel de consultation multicritère ultra-rapide de son dossier AZF-Toulouse et éventuellement engager une demande informatique adaptée sur cette base.

Je pris alors l'initiative de regarder de près ce dossier et en particulier tout ce qui concernait le volet sismique.

Je repris tout le travail de calcul sur les données sismiques du RéNaSS accessibles dans sa version numérique complète sur le site internet du RéNaSS. Pendant quelques mois, le juge Thierry Perriquet m'avait affirmé au téléphone qu'il allait essayer de récupérer les données sismiques complètes du CEA-DAM. Mais, malgré la sensibilisation du problème

auprès d'une des parties civiles, qui par son avocat, Me Jean-Luc Forget, a tardivement effectué une demande auprès de la justice fin 2005, ces données ne sont jamais parvenues au dossier et n'ont bien entendu jamais été étudiées scientifiquement dans le cadre de la recherche de l'origine sismique de la catastrophe. L'avocat de Total, Me Soulez-Larivière, n'a manifesté aucune curiosité sur ces données du CEA-DAM, malgré la très haute compétence de son client dans l'utilisation des données sismiques artificielles pour ses sondages pétroliers. Le 3 Janvier 2005, je pus avoir au téléphone Me Soulez-Larivière pour parler de ce volet sismique et il m'a sèchement répondu qu'il n'avait pas besoin de ces données du CEA-DAM car les tests sismiques de l'été 2004 allaient largement suffire... !

A partir de septembre 2005, le juge d'instruction, pourtant enclin en juin 2005 à réexaminer l'ensemble des données électriques, à défaut de pouvoir réellement aborder le volet sismique, semblait avoir cessé toute demande de pièces techniques importantes encore manquantes et avait renoncé à poursuivre l'étude de témoignages d'incidents précurseurs contredisant fortement la thèse officielle de l'accident chimique des experts nommés. Il faut bien préciser qu'une demande des données sismiques du CEA-DAM de la part du juge Thierry Perriquet signifiait remettre en cause la parole et la crédibilité scientifique de son Directeur Alain Delpuech qui avait remis son principal rapport en janvier 2003 (PJ D3101) et qui chapotait administrativement, depuis les années 90, tout le programme de la simulation des essais nucléaires. Une telle démarche aurait pu autoriser, dès 2004, au moins par des médias étrangers, la focalisation de l'attention sur tout le volet sismique de l'affaire AZF-Toulouse.

Après de nombreux courriers sans réponse auprès de différents représentants de la justice les alertant des nombreuses malversations techniques et juridiques sur le volet sismique, j'ai finalisé un dossier à l'intention du nouveau Procureur de la République de Toulouse Michel Valet, le 8 août 2008 dont je joins la lettre principale (doc 1) avec ce courrier. Vous avez normalement la possibilité d'évaluer les informations contenues dans cet épais dossier, envoyé en courrier recommandé avec accusé de réception, en le contactant.

Les raisons techniques de ma plainte contre les agissements anormaux du RéNaSS...

Jusqu'en août 2008, je n'avais encore jamais mis en cause le rôle du RéNaSS en tant que fournisseur de données parce que l'accès à ses données numériques permettait de voir des fichiers internes cohérents entre eux, parce que toutes mes demandes d'informations avaient trouvé correctement réponse par les services du RéNaSS et parce qu'en fait, je m'étais surtout attaché à déterminer la position et la datation du séisme principal en étudiant les premières arrivées d'ondes sismiques et non la partie touchant la fin de ces sismogrammes, la coda.

Mais ayant enfin récupéré le fichier complet du rapport de Annie Souriau de l'OMP fourni à la DRIRE Midi-Pyrénées et validé par l'Académie des Sciences, je fus stupéfait, en zoomant un petit graphique de la page 157, considéré anormalement comme secondaire et inexploitable par Mme Souriau, que 9 des 18 sismogrammes du RéNaSS avaient en fait été partiellement effacés par le RéNaSS lui-même alors que ce rapport de l'OMP montrait que Mme Souriau possédait la totalité dans une version pourtant extrêmement aplatie et rétrécie dans le temps.

Je joins à ce courrier le rapport (doc 2) de Mme Souriau de l'OMP validé par l'Académie des Sciences en 2002, intitulé « Enregistrements sismologiques de l'exploitation sur le site de l'usine AZF (Toulouse, France) » et l'impression du fichier numérique global (doc 3) diffusé publiquement par le RéNaSS reprenant l'ensemble des sismogrammes de son réseau.

Vous pourrez constater, sur cette impression issue du site du RéNaSS, que pour les stations MLS, VALF, VIEF, REYF, SJAF, ATE, ORDF, LARF et OSSF, stations fournissant toutes trois composantes (Vertical, Est et Nord) de longues durées, leurs enregistrements s'arrêtent brutalement à 10H19'00.00 ?

Vous pourrez constater sur le zoom du graphique de l'OMP intitulé par mes soins « Zoom OMP » (doc 4) extrait du rapport de l'OMP que pour les 8 stations MLS, VALF, VIEF, REYF, SJAF, ATE, ORDF et LARF (la station OSSF la plus éloignée n'a pas été reprise), Mme Souriau présente bien des signaux sismiques d'amplitude non-nulle au-delà de 10H19'00.00

Je précise que j'ai dû rajouter certains termes de la légende de ces graphiques, leurs auteurs n'ayant pas estimé utile de le faire.

Mme Souriau, n'a pas jugé intéressant d'exploiter l'ensemble des sismogrammes du RéNaSS et ne les représentant dans son rapport que sur un tout petit graphique très écrasé dans le temps et en amplitude, ces courbes sont bien entendu inexploitables à partir de son rapport, mais, ils sont la preuve formelle que Mme Souriau disposait bien des courbes complètes de ces 9 stations du RéNaSS avant de faire son rapport, alors que le RéNaSS, dès 2001, ne publie que la partie précédant 10h19'00.00. Il en est toujours de même sur son site aujourd'hui.

Grâce à la lecture du dossier judiciaire, j'ai pu constater que l'équipe de Mme Souriau de l'OMP, les responsables du RéNaSS dont Michel Granet est le Directeur et l'équipe de sismologie du CEA-DAM se sont parfaitement entendus avant le 26 septembre 2001 pour signifier à la justice que toutes les données sismiques avaient été étudiées. Vous trouverez ci-jointe, dans la pièce judiciaire D320 (doc 5), l'audition de Mme Souriau auprès du SRPJ de Toulouse qui

confirme mes propos : « *En ce qui nous concerne, nous pensons avoir épuisé toutes nos données. Je vous précise que nous partageons à cette date nos conclusions avec nos collègues de Strasbourg, ainsi que ceux du Commissariat à l'Energie Atomique* ».

J'ai pu également découvrir que dans son principal rapport sur le volet sismique remis à la justice le 29 janvier 2003, soit environ 16 mois après la catastrophe (PJ D3101), le Directeur du CEA-DAM, Alain Delpuech, après la requête tardive (doc 6) des premiers juges Joaquim Fernandez et Didier Suc en date du 10 Avril 2002 (PJ D1929), inclut l'ensemble des sismogrammes du RéNaSS en page 12 de son rapport (doc 7). Sur cette page, on s'aperçoit que le CEA-DAM a hérité des mêmes informations tronquées issues du RéNaSS sur 9 des 18 stations. En fait, il n'a fait que reprendre le fichier standard diffusé sur internet caractérisé par les mots « page 1/1 » en pied de page. Apparemment, le CEA-DAM n'a pas essayé de montrer le moindre travail d'analyse sur ces courbes, ni la moindre intégration de ces données avec sa propre liste de sismogrammes.

Le 18 août 2008, j'ai envoyé par fax une lettre à l'attention du Directeur du RéNaSS Michel Granet, pour obtenir des réponses pour ces étonnants effacements de données (doc 8). Depuis, je n'ai reçu aucune réponse. Mes nombreux appels auprès de ce directeur sont sans succès. Mes messages sur le répondeur de Mme Nicoli du RéNaSS sont également sans réponse. J'ai pu joindre en septembre deux des membres du RéNaSS, messieurs Alain Hernandez et Marc Grunberg. L'un a été étonné par mes découvertes et m'a affirmé qu'il allait regarder ces informations et prévenir M. Granet, l'autre, responsable informaticien, m'a carrément accusé de harcèlement et m'a enjoint de ne contacter que M. Granet et de ne plus le déranger.

Alors que le RéNaSS avait, à plusieurs reprises, normalement répondu à mes courriers écrits ou électroniques jusqu'en 2007, ne pouvant apparemment plus joindre M. Granet au téléphone et ne recevant aucune explication, je commence à m'apercevoir qu'il est tout à fait envisageable de détecter une volonté manifeste de la part du responsable du RéNaSS d'avoir participé à un effacement d'une partie des données publiques essentielles à la compréhension des événements toulousains du 21 septembre 2001 !

L'importance des sismogrammes...

Afin d'éclaircir leur importance, je vous explique pourquoi il était indispensable d'obtenir l'ensemble des sismogrammes pour une étude scientifique sérieuse sur cet événement extrêmement grave qui a fait plus de 30 morts et 3000 blessés.

- D'abord, je joins une cartographie de la distribution des stations sismiques disponibles pour le RéNaSS et le réseau LDG (doc 9). Elle montre l'intérêt de cette exceptionnelle répartition au sud de Toulouse dans le cas d'une étude sismologique et pour la détermination de la longitude de l'épicentre (Est-Ouest). Elle montre aussi le rôle géographique primordial qu'aurait dû jouer l'étude fine des données sismiques complémentaires de la centrale nucléaire de Golfech et des quatre stations les plus proches du réseau LDG (MTLF, EPF, CAF et LFF) pour affiner la latitude de l'épicentre (Nord-Sud). A noter que le sismographe de l'OMP à Toulouse n'a jamais été installé comme station homologuée dans aucun des réseaux existants.
- Je joins en complément d'information un extrait d'une étude réalisée en 2003 par messieurs Dérode, Tourin, Mamou et Funk en collaboration avec l'université Joseph Fourier de Grenoble 1, publiée sur internet et intitulée « Ondes en Milieu Complexe » permettant de confirmer l'importance des codas sismiques, dernières parties des sismogrammes, dans toute étude sismologique (doc 10). L'existence de deux sources sismiques successives peut manifestement influencer les codas sans pour autant avoir chacune un impact significatif, avant l'arrivée de ces codas, sur la présence d'ondes volumiques plus difficiles à détecter à grande distance de plusieurs dizaines de km à partir d'une source explosive près du sol.
- Je joins ensuite un avis scientifique (doc 11) du sismologue mondialement connu Raoul Madariaga (PJ D4253) communiqué à la justice dans le cadre des préparations des tests sismiques de l'été 2004 entre AZF et l'OMP centrées sur l'étude du seul sismogramme de l'OMP. Les très gros doutes sur la pertinence de ces tests de M. Madariaga permettent de découvrir quelques informations cruciales jamais mentionnées dans les rapports de Mme Souriau et du CEA-DAM, mettant en évidence l'importance des codas et aussi les notions des amplitudes entre les ondes volumiques et les ondes de surface pour des séismes d'origine artificielle. Raoul Madariaga précise d'ailleurs que l'explosion partielle du tas d'ammonitrate d'AZF avait nettement moins de chance d'avoir un impact sismique équivalent à la même charge explosive enterrée à cause d'un mauvais couplage au sol.
- Je joins également l'exemple (doc 12), déjà communiqué au Procureur de la République de Toulouse Michel Valet, du cratère imposant créé à Ghislenghien en Belgique, lors d'une explosion accidentelle d'une conduite de gaz. L'absence totale de signaux purement sismiques sur les stations mêmes situées à moins 30 km, révélée par le Directeur de l'Observatoire Royal de Belgique, M. Thierry Camelbeeck, ne peut que confirmer que, sur les sismogrammes du RéNaSS, il était tout à fait possible que les premières ondes de volume issues d'AZF n'aient pas pu laisser de trace visible. Les codas, elles, ont pu laisser transparaître deux signatures sismiques visibles grâce à une étude très poussée. L'explication la plus probable sur la présence du séisme de magnitude 3.4 le 21 septembre

2001 est bien une origine souterraine profonde dans un milieu rocheux beaucoup plus permissif à la diffusion sismique de l'énergie initiale, le séisme d'AZF, près de la surface, ayant un bien plus faible impact sismique quelques secondes plus tard.

Ce dernier point m'oblige maintenant à vous dévoiler, en dehors de mes propres travaux informatiques sur les données sismiques, consultables sur internet à l'adresse www.azf-10h18.com/EPICENTRE pourquoi je soupçonne aussi le directeur du RéNaSS, les responsables de l'OMP et les directeurs du CEA-DAM et du CEA-DASE (réseau du LDG) d'avoir voulu éviter toute étude sur les données sismiques du RéNaSS et encore moins sur celles du CEA-DAM et celles d'EDF.

Le cas particulier de la station sismographique de Moulis (MLS)...

Parmi les 9 stations dont les sismogrammes sont partiellement effacés par le RéNaSS, la station de Moulis (MLS) présente des particularités importantes dans son traitement (doc 13).

- D'abord cette station, fleuron technique ariégeois, basée près d'un célèbre laboratoire souterrain du CNRS, a fait l'objet dans les années 1990, d'investissements importants largement claironnés par ses élus politiques. Il est donc étonnant que cet investissement ne fût finalement d'aucune utilité dans le cas sismique exceptionnel du 21 septembre 2001.
- Cette station MLS du RéNaSS est la plus proche d'AZF (73 km) et est donc susceptible d'être la mieux placée dans ce réseau pour recevoir l'impact énergétique de la succession des signaux sismiques.
- Cette station MLS comporte 3 composantes et présente donc, comme plus de 12 de ses homologues, tout ce qu'il faut pour une étude sismologique (doc 14).
- Le RéNaSS avait dans les premiers jours fourni un calcul de localisation et de datation de l'épicentre principal du 21 Septembre 2001 en incluant logiquement, dans sa liste de datations repérées, la station MLS et les principales stations relativement proches de Toulouse. Le résultat de ce calcul est encore « discrètement » accessible dans la banque de données numérique du RéNaSS dans le fichier PYRF200109210817.dep (doc 15). La longitude de l'épicentre est à 2 km à l'est du cratère d'AZF, la latitude porte la position de l'épicentre sous le secteur de la Préfecture de Haute-Garonne en centre ville. Mais comme les stations sont très bien réparties en longitude (réseau essentiellement pyrénéen) et très peu en latitude (les stations sont surtout au sud de Toulouse), l'imprécision en latitude pour ce type de calcul était tout à fait normale alors que la précision de la longitude était déjà une indication intéressante. La profondeur du séisme a été estimée à 1 km même si dans ce type de calcul l'imprécision est très importante. Mais apparemment ce premier calcul suggérait un phénomène largement enterré et non au sol à une longitude où se trouve à l'est d'AZF et de l'usine voisine SNPE, la colline de Pech David et des structures souterraines secrètes comme la galerie de jonction entre le CHU de Rangueil, l'ancien hôpital militaire Larrey et le quartier de Pouvourville (doc 16).
- Puis dans sa version définitive publique, le RéNaSS s'est ravisé et a énormément changé la constitution de sa liste de stations prises en compte pour les datations des arrivées d'ondes sismiques. Quelques stations du Massif Central éloignées ont été intégrées afin de compenser la mauvaise répartition en latitude (les datations des deux stations CAF et LFF du réseau du LDG du CEA-DAM et celle de la centrale de Golfech auraient été bien plus pertinentes). Et étrangement, de nombreuses stations du réseau alpin, toutes au sud-est de la France, extrêmement éloignées ont été ajoutées et 6 des 9 stations dont les sismogrammes avaient été partiellement effacés ont été purement et simplement écartées du calcul. La station MLS de Moulis en faisait partie. Le résultat final facilement accessible sur internet dans le fichier GLOB200109210817.dep (doc 17) présente miraculeusement une localisation de l'épicentre beaucoup plus près d'AZF !
- La station MLS gêne. Cette opération en deux temps du RéNaSS semble réellement le prouver. Dans les deux cas de calcul, la datation brute du séisme est très proche de 10H56.30, on est loin des 10H55.46 trouvé par les deux seuls organismes dont les études sismologiques ont été reprises par la justice. Les 0.84 secondes d'écart entre ces deux datations de séismes représentent à l'échelle des vitesses d'ondes sismiques une distance de $6000 \times 0.84 = 5 \text{ km}$!

La station MLS présente des éléments de comparaisons tout à fait intéressants avec les autres stations prises en compte dans les calculs de l'OMP et du CEA-DAM : LPEF, MELF (RéNaSS), MTLF, EPF (réseau du LDG). Les distances par rapport à AZF sont comprises entre environ 70 et 100 km, elles ont toutes trois courbes (Vertical, Est et Nord), elles se répartissent de part et d'autres au sud de Toulouse. Mais pour MLS son positionnement au sud-ouest a extrêmement gêné ceux qui voulaient absolument associer l'épicentre principal de magnitude 3.4 avec le cratère d'AZF. En effet, Mme Souriau qui a tout de même inclus la station MLS dans sa liste communiquée à la justice en D1967 (doc 19) n'a surtout pas cherché à vérifier la cohérence de sa datation finale de l'épicentre avec la vitesse des premières ondes (ondes Pg) arrivant à la station Moulis. Le tableau fourni par mes soins (doc 20) montre les énormes aberrations de cette datation officielle avec certaines des stations dont surtout Moulis. Avec l'hypothèse du séisme principal à AZF et à 10H17'55.46, la vitesse des ondes Pg passe, pour cette station MLS, sous la barre des 5500 m/sec (!) alors que ces

vitesse sont toujours situées entre 5700 et 6300 m/sec dès lors que les sismographes sont à plusieurs dizaines de km de l'épicentre. On comprend mieux pourquoi le RéNaSS et le CEA-DAM n'ont surtout pas cherché à fournir les informations précises de cette station !

- Le CEA-DAM a repris comme acquise la non existence de cette station MLS. On peut le constater dans le rapport (PJ D3101) de M. Alain Delpuech à la page 3 : « *L'analyse de la station 3-composantes la plus proche (station LPEF du réseau RéNaSS située à 79 km du site de l'usine, soit à une distance comparable à celle de MTLF) par multiplication des composantes confirme l'absence d'événement sismique précurseur détectable* » (doc 21). Sachant que le RéNaSS a effacé une partie du sismogramme de la station MLS et que cette station est bien à 3 composantes et est la plus proche de l'usine (73 km), une telle phrase issue d'un organisme chargé de la force nucléaire française comporte suffisamment de mystères pour que d'autres soupçons soient engagés à l'écart de cet événement du 21 Septembre 2001.
- Le RéNaSS dans sa « diffusion publique pour information » (doc 22) confirme l'absence de la station Moulis en communiquant comme distance épacentrale minimale celle de la station LPEF à 79 km au sud-est de Toulouse et non celle de Moulis à 73 km au sud-ouest de Toulouse.
- Le CEA-DAM a aussi ôté les 6 stations du RéNaSS dont Moulis, dans la longue liste des datations sismiques par station insérée dans son rapport de janvier 2003 (doc 23). Il est consternant de voir cette carence en stations tout à fait exploitables au sein d'une multitude d'autres stations beaucoup plus éloignées (jusqu'à 600 km) et beaucoup moins intéressantes comme si cette accumulation permettait d'oublier cette carence.
- Je tiens aussi à préciser que le fichier numérique d'entête reconstitué par le RéNaSS PYRF200109210817.hed tient compte de la durée restreinte des courbes sismiques des 9 stations concernées (dont MLS) par l'effacement partiel. Ces informations automatiquement récupérées sur ce fichier ont été affichées pour chacune des stations sur le graphique principal de tout le réseau pyrénéen (doc 24). Je conseille l'emploi d'une loupe pour profiter de la haute résolution des 4 pages A4 imprimées formant l'ensemble. Ceci est une preuve que le RéNaSS n'a pas cherché à vérifier la pertinence de cette limitation dans le temps à 10H19'00 .00 d'une partie de ses courbes dont mêmes les ondes volumiques de cisaillement Ondes Sg ont parfois été tronquées (stations REYF, SJAF, ATE, ORDF et LARF).

Les rôles conjoints du RéNaSS, du CEA-DAM et de l'OMP...

L'analyse des codas manquantes sur la plupart des stations à 3 composantes du RéNaSS, l'analyse complète et comparée de toutes les données sismiques issues des réseaux fournissant la meilleure répartition géographique sismique et l'analyse des sismogrammes précis que le CEA-DAM s'est bien gardé de diffuser et de donner à la justice, sont des étapes élémentaires à tout démarrage d'enquête sur un événement meurtrier et dévastateur qui a largement fait trembler le sol.

Ces étapes n'ont jamais existées dans le cadre de l'enquête AZF-Toulouse !

Les responsables du RéNaSS, du CEA-DAM et de l'OMP et jusqu'à aujourd'hui tout le monde judiciaire qui n'a jamais estimé utile de nommer un expert sismologue pour cette enquête, semblent parfaitement s'en accommoder.

Les deux seuls intervenants pour les études sismologiques (l'OMP et le CEA-DAM) fournies à la justice ont toujours fait l'hypothèse que le séisme principal était associé au cratère d'AZF comme si aucune autre source sismique ne pouvait exister au sud de Toulouse. Dans la page 158 du rapport de l'OMP, Annie Souriau affirme sans aucune argumentation en plein milieu de son rapport (doc 25) « *Compte tenu de la magnitude mesurée, celui-ci (foyer du séisme) est nécessairement associé au cratère créé par l'explosion* ». Dans l'annexe 5 de son rapport du CEA-DAM page 35, Alain Delpuech impose aussi cet acquis non démontré (doc 26): « *A partir des données recueillies et dans la mesure où l'on connaît très précisément sa localisation, plusieurs approches sont possibles pour estimer l'heure origine d'un événement.* »

L'hypothèse d'un séisme principal de magnitude 3.4 profond non localisé au niveau du cratère a été purement et simplement évacuée alors qu'il n'existe aucun exemple d'explosion au monde créant de gros cratères avec une magnitude dépassant 2 sur l'échelle de Richter soit un impact énergétique 400 fois plus faible que celui d'AZF, alors que de nombreux témoignages dans le pôle chimique lui-même ont mentionné des secousses du sol de 5 à 20 secondes avant l'arrivée de l'onde de choc d'AZF et alors que des dégâts d'origine sismique ont été repérés au pied Est de la colline de Pech David. (cf chapitre www.azf-10h18.com/EPICENTRE).

En mai 2002, le mathématicien Jean-Marie Arnaudès a reçu un important courrier (doc 27) rédigé par le directeur du RéNaSS Michel Granet indiquant clairement la position de fournisseur de données du RéNaSS et non d'analyste dans le cadre de cette affaire AZF-Toulouse et, tout en laissant la justice juge d'une éventuelle intervention de sa part, M. Granet conseille tout contradictoire scientifique de la thèse officielle sismique d'exploiter les données du RéNaSS qui sont publiques. La rétention d'informations sismiques importantes, effectuée par le RéNaSS, fausse donc les

appréciations émises par le directeur du RéNaSS dans ce courrier déposé dans le dossier judiciaire AZF-Toulouse (PJ D2807).

Je voulais aussi préciser que ma demande d'accès aux sismogrammes du réseau du LDG géré par CEA-DASE et le CEA-DAM s'est vu rétorquée un refus par le CEA-DASE de Bruyère-le-Châtel sous le prétexte que « la Commission d'Enquête n'est pas achevée » (doc 28). Je ne connais pas le statut de ces données qui ne sont peut-être pas publiques puisque dépendant d'une entité militaire mais apparemment cette réponse montre bien qu'aucune restriction militaire n'empêche logiquement la communication de ces données sismiques liées à un événement considéré comme civil. Selon le CEA-DASE, seule une décision à caractère judiciaire empêcherait cet accès et donc ne permettrait pas à des contradicteurs scientifiques d'analyser une série de sismogrammes des plus pertinents sans une autorisation spéciale issue du Ministère de la Justice. Sachant justement que la justice n'a jamais récupéré auprès du CEA-DAM l'ensemble de ces données sismiques, je vous laisse « juge » de cette réponse issue d'un des responsables du CEA-DASE qui semble s'attacher à bien garder secrètes ces données qui ont pourtant leur équivalent officiellement publics dans le RéNaSS. Bien entendu, le CEA-DAM disposant d'enregistrements sismiques ultra-précis permanents tout au long des 24H/24 sur des stations dont 4 sont à moins de 160 km autour de Toulouse, un recoupement de ses données sismiques avec celles du RéNaSS seraient une merveille technologique sismologique pour révéler tous les aspects explosifs du 21 septembre 2001. Cette merveille n'a apparemment intéressé aucune personne au sein même de tout le monde judiciaire (avocats, juges, procureurs, polices scientifiques etc...). Un tel désintérêt ne saurait uniquement se justifier avec ces seuls mystérieux effacements sismiques partiels du RéNaSS. La démarche similaire engagée par le RéNaSS et le CEA-DAM de rétention d'informations techniques et donc d'obstruction à la bonne marche de la justice doit, au sein d'une démocratie moderne, trouver une réponse bien avant le démarrage du procès AZF-Toulouse en février 2009.

Ma plainte...

En tant que citoyen français, capable de récupérer et d'analyser informatiquement les données sismiques nationales publiques, en tant que citoyen français très attaché au bon fonctionnement de ses organismes scientifiques publics, je porte donc

PLAINTES CONTRE

Le directeur du RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE SISMIQUE basé à STRASBOURG, MICHEL GRANET

POUR :

- Rétention volontaire de données techniques publiques
- Pour dissimulation d'éléments de preuves sur l'origine exacte du séisme principal du 21 septembre 2001
- De tentative d'entrave à la manifestation de la vérité dans le cadre de l'enquête d'AZF-Toulouse.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Procureur de la République, de bien vouloir examiner tous ces points afin d'éviter le démarrage d'un procès prévu à Toulouse dès le 23 février 2009, se basant sur autant de carences et de malversations techniques et juridiques dans le domaine de la sismologie.

Le TRAITEMENT DE MA PLAINTES, à la lumière d'un très long examen de tout le volet sismique du dossier AZF-Toulouse et en fonction de la date très proche du Procès, me semble tout naturellement EXTREMEMENT URGENT.

Toujours dans l'esprit de recherche de la vérité sur le dossier AZF-Toulouse, je suis bien entendu disposé à vous fournir tout complément d'informations sous la forme que vous souhaitez. A titre purement informel, je joins à ma lettre un résumé de mon parcours professionnel (doc 29).

Préparant également un dossier technique général sur l'affaire d'AZF-Toulouse, à l'attention des responsables dirigeants de pays sensibilisés par les phénomènes sismiques non expliqués et de pays très attachés à l'interdiction des essais nucléaires militaires souterrains, je remets une copie :

- Au procureur de la République de Toulouse Michel Valet
- Au procureur de la République de Montpellier, déjà sollicité pour une plainte concernant la découverte d'un blessé mortellement atteint au sein de l'usine SNPE voisine d'AZF, 6 heures avant l'explosion d'AZF (doc 30),
- A Mme Le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Christine Lagarde désignée par le cabinet de la Présidence de la République pour suivre mes alertes techniques (doc 31)
- Et à Mme Angela Merkel, via le représentant de l'Armée de l'Air à l'Ambassade d'Allemagne rencontré en février 2008 à Paris.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de mes salutations les plus sincères,

Pierre GRESILLAUD

le 2 octobre 2008

6/7

PG

Liste des documentations fournies (doc x) :

- Doc 1 : Lettre d'alerte du 8 août 2008 au Procureur de la République de Toulouse Michel Valet (6 pages)**
- Doc 2 : Rapport de Mme Souriau : Enregistrements sismologiques de l'explosion sur le site de l'usine AZF (7 pages)**
- Doc 3 : Fichier postscript issu du site internet du RéNaSS : Sismogramme du 21 septembre 2001 (1 page)**
- Doc 4 : Zoom OMP sur la page 157 avec marquage de la limite de l'effacement des données par le RéNaSS (1 page)**
- Doc 5 : Audition de Mme Souriau - Pièce Judiciaire D320 (2 pages)**
- Doc 6 : Réquisition au Directeur du CEA-DAM : rapport du Laboratoire de Détection et de Géophysique (1 page)**
- Doc 7 : Entête du rapport du CEA-DAM (PJ D3101) et Sismogramme du RéNaSS à la page 12 (2 pages)**
- Doc 8 : Courrier du 18 août 2008 faxé à M Michel Granet (4 pages)**
- Doc 9 : Carte des stations sismiques autour de Toulouse (1 page).**
- Doc 10 : Chapitre III de l'étude « Ondes en Milieu Complexe » - Université de Grenoble (5 pages)**
- Doc 11 : Avis du sismologue Raoul Madariaga – Pièce Judiciaire D4253 (4 pages)**
- Doc 12 : Cas sismique de l'explosion avec cratère de Ghislenghien en Belgique (3 pages)**
- Doc 13 : Cartographie de Moulis et ses environs (1 page)**
- Doc 14 : Sismogramme à 3 composantes de la station Moulis pour le 21 septembre 2001 (1 page)**
- Doc 15 : Première version du calcul de l'épicentre du RéNaSS dans le fichier PYRF200109210817.dep (1 page)**
- Doc 16 : Photographies et plans de la galerie souterraine secrète sous l'hôpital militaire Larrey (3 pages)**
- Doc 17 : Version finale du calcul de l'épicentre du RéNaSS dans le fichier GLOB200109210817.dep (1 page)**
- Doc 18 : Cartes comparatives des deux calculs d'épicentre du RéNaSS (1 page)**
- Doc 19 : Calcul de la datation du séisme principal par l'OMP dans la Pièce Judiciaire D1967 (1 page)**
- Doc 20 : Tableau des vitesses d'ondes Pg et Pn de la PJ D1967 recalculées avec les résultats de l'OMP (1 page)**
- Doc 21 : Page 1-4 du rapport du CEA-DAM - Pièce Judiciaire D3101 page 005 : station MLS ignorée (4 pages)**
- Doc 22 : « Diffusion publique pour information » fournie par le RéNaSS sur le séisme d'AZF-Toulouse (1 page)**
- Doc 23 : Liste des stations prises en compte par le CEA-DAM avec l'absence de 6 stations du RéNaSS (3 pages)**
- Doc 24 : Sismogramme complet issu du fichier numérique des données brutes du RéNaSS (5 pages)**
- Doc 25 : Localisation non prouvée de l'épicentre principal au cratère d'AZF par l'OMP (1 page)**
- Doc 26 : Localisation non prouvée de l'épicentre principal au cratère d'AZF par le CEA-DAM - PJ D3101 (3 pages)**
- Doc 27 : Courrier du directeur du RéNaSS au mathématicien Jean-Marie Arnaudès en mai 2002 (1 page)**
- Doc 28 : Réponse email d'origine du CEA-DASE qui refuse la fourniture de ses sismogrammes (1 page)**
- Doc 29 : Parcours professionnel du plaignant (1 page)**
- Doc 30 : Plainte du 10 septembre 2008 sur les événements nocturnes de la SNPE le 21 septembre 2001 (4 pages)**
- Doc 31 : Deux courriers de la Présidence de la République désignant Mme Lagarde pour suivre le dossier (2 pages)**

Chapitres du volet sismique sur mon site internet <http://www.azf-10h18.com> :

/OMP : analyse critique du rapport de l'OMP

/EPICENTRE : calcul de l'épicentre (localisation et datation) à partir des données du RéNaSS

/CEA-DAM : analyse critique du rapport de M. Feignier, directeur du LDG sur les tests sismiques de 2004

/SISMO-04 : analyse critique du rapport de M. Lacoume sur les tests sismiques de 2004